



ATTESTATION D'ADHESION 2023/2024 A LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE (FFSA)

Marc TRUFFAUT, président de la Fédération Française du Sport Adapté atteste que l'association sportive dénommée :

TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB

est adhérente, comme membre titulaire, de la F.F.S.A (conformément à l'article 2 des statuts fédéraux)

Conformément à l'article 11 de l'Ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, qui précise que « L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 vaut agrément. », **l'affiliation de l'association TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB à la FFSA vaut agrément Sport.**

Au titre de son affiliation à la FFSA, elle s'engage à en respecter les statuts et les règlements.

N° d'affiliation FFSA : 76/32 - Nombre de licences : 4

Fait à Paris le 06/09/2023

Marc Truffaut
Président